

ACTEUR PRÉVENTION SECOURS SECTEUR AIDE ET SOINS À DOMICILE (APS ASD)

🎯 OBJECTIFS

- Être capable d'être acteur de la prévention des risques liés à son métier
- Être capable d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur leur lieu de travail

☰ PRÉREQUIS

Aucun prérequis pour la formation initiale

CONTENU DE LA FORMATION

Prévention

- Situer son rôle d'acteur de la prévention dans sa structure
- Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, lieux de travail, déplacements ainsi que le contexte professionnel avec la personne aidée ou l'entourage familial et professionnel
- Repérer les situations à risques liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au corps humain
- Agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse : mettre en place les premières mesures de protection
- Informer la personne aidée ou l'entourage familial des situations dangereuses identifiées et proposer une solution simple pour une approche partagée
- Alerter la hiérarchie
- Mettre en place les méthodes de travail sécurisantes pour l'intervenant et la personne aidée

Secours

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes
- Secourir la victime de manière appropriée

Un certificat d'acteur APS ASD

est délivré si l'apprenant a validé l'ensemble des compétences du référentiel de compétences lors des épreuves certificatives.

Ce certificat est de Niveau 1 a une validité temporaire de 24 mois et fait l'objet d'un maintien-actualisation des compétences (MAC) à l'issue.

Évaluation de la satisfaction des participants sous forme de questionnaire.

À l'issue de la formation, une **attestation de présence** sera attribuée à l'apprenant.

🕒 Durée

Formation initiale : 3 jours
Maintien et actualisation des compétences (MAC) : 1 jour

💶 Tarif

Inter : Formation initiale : 900 €
Maintien et actualisation des compétences (MAC) : 300 € (déjeuner compris)
Intra : nous consulter

📅 Dates

consulter le site internet
www.melioris-organismeformateur.fr

📞 Contact

05 49 32 38 64
of@melioris.fr

👤 POUR QUI

Tous les salariés des établissements et des services du secteur de l'aide et du soin à domicile : soignants, aidants, éducateurs

🛒 INTERVENANT

- Laurent CAILLAUD, Aide-soignant et aide-rééducateur / Formateur certifié INRS (PRAP/ SST/APS-ASD)

⚙️ MÉTHODOLOGIE

- Alternance d'exposés, d'études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants
- Expérimentation de méthodes et d'outils
- Echanges sur les pratiques

🔍 EN SAVOIR PLUS

- Formation en présentiel
- 10 personnes maximum
- Le certificat a une **durée de validité de 2 ans**, au terme, un temps de maintien et actualisation des compétences est nécessaire.